



BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL DU PETR FORET D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE



Sommaire

1. Objet et modalités de la consultation du public	2
2. Avis de consultation du public et communication	2
3. Avis recueillis durant la période de consultation du public.....	4
4. Annexes.....	16

1. Objet et modalités de la consultation du public

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a engagé l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre, le PETR et ses 4 communautés de communes membres (CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Val de Sully, CC des Portes de Sologne) ont mené une étude avec le bureau d'études BL évolution. Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du comité syndical du 6 octobre 2022.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique a été organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET :

Du lundi 1^{er} mai au jeudi 1^{er} juin 2023 inclus

Le dossier de consultation publique comprenait les éléments suivants :

- le projet de PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale stratégique)
- la délibération d'arrêt du projet
- l'avis de la Préfète de la Région Centre-Val de Loire en date du 27 janvier 2023
- le courrier d'absence d'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 6 février 2023

Le dossier était consultable sur le site internet du PETR et, sur RDV préalable, au siège du PETR.

A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et observations et sera soumis à l'approbation du comité syndical du PETR.

2. Avis de consultation du public et communication

L'avis de consultation du public (en annexe de ce bilan) mentionnant les modalités de la consultation a été affiché au siège du PETR à partir du 13 avril 2023 et jusqu'à la fin de la période de consultation. L'avis a également été publié dans les annonces légales de la presse régionale 15 jours avant le début de la consultation.

Une communication a été faite sur le site internet et la page Facebook du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et relayée par les communautés de communes et communes du territoire.

Une newsletter PCAET spécifique a aussi été envoyée aux élus et aux différents partenaires du territoire.

**ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES**


Projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

**AVIS DE CONSULTATION
PUBLIQUE**

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (PETR) a engagé l'élaboration d'un PCAET intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique. Le projet a été arrêté par délibération du comité syndical du 6 octobre 2022.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui prend en compte la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : adaptation au changement climatique ; réduction des émissions de gaz à effet de serre ; qualité de l'air ; développement des énergies renouvelables. Il porte sur tous les secteurs d'activités et implique les acteurs locaux.

Le PETR et ses 4 communautés de communes membres (CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Val de Sully, CC des Portes de Sologne) ont mené une étude avec le bureau d'études BL évolution.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET :

Du lundi 1^{er} mai au jeudi 1^{er} juin 2023 inclus

Le dossier de consultation publique comprend : le projet de PCAET (dia-



■ CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

Donnez votre avis sur le plan climat, air et énergie du territoire

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui prend en compte la problématique du climat, de l'air et de l'énergie autour de plusieurs axes d'action : adaptation au changement climatique ; réduction des émissions de gaz à effet de serre ; sobriété énergétique ; qualité de l'air ; et développement des énergies renouvelables.

Le public est invité à le consulter par voie électronique jusqu'au 1^{er} juin inclus afin de recueillir leurs avis sur le projet.

Mis en œuvre pour six ans, le PCAET porte sur tous les secteurs d'activité et implique les acteurs locaux. Plusieurs actions pourraient ainsi être

menées sur le territoire : développer le réseau cyclable, promouvoir l'auto-stop et le covoiturage via Rezo Mobicoop, renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, soutenir les projets de production d'énergies renouvelables et sensibiliser à la qualité de l'air...

Le pôle d'équilibre territorial et rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et ses quatre communautés de communes membres (CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Val de Sully et CC des Portes de Sologne) ont mené une étude avec le bureau d'études BL Évolution pour élaborer ce plan climat. ■

➔ **Pratique.** Les modalités et les documents sont consultables sur le site du PETR : <https://foretorleans-loire-sologne.fr>

Relais de la consultation publique par les CC et les communes du territoire

 Fay aux Loges en ligne - Événements et animations ...
5 mai · 🌐

 Consultation publique - Plan climat

Donnez votre avis sur le Plan climat du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne ! Une consultation publique se tient du 1er mai au 1er juin 2023.



FORETORLEANS-LOIRE-SOLOGNE.FR
Consultation publique | PETR
Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la tra...

3. Avis recueillis durant la période de consultation du public

5 contributions ont été recueillies lors de la période de consultation du public :

- GRDF Loiret
- 4 habitants

NB : Ces observations ont été analysées par les membres du comité de pilotage PCAET lors d'une réunion le mardi 13 juin 2023. Pour mémoire, le comité de pilotage est composé d'élus et de techniciens des 4 communautés de communes et du PETR, de représentants des services de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire, du Département du Loiret ainsi que d'un représentant du Conseil de développement du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Contribution n°1

Nom : anonymisation

Mode de dépôt : voie électronique

Date : vendredi 5 mai 2023, 15h12

Thème : objectifs finaux du PCAET / suivi

Avis / Observations / Propositions	Réponses apportées par le PETR FOLS	Modification dans le PCAET
<p>J'ai rapidement pris connaissance de l'ampleur de ce plan. Les actions sont nombreuses et vu de l'extérieur semblent pertinentes mais pertinentes par rapport à quoi ? Il est étonnant de ne voir AUCUN LIEN apparaître entre les ACTIONS et les 4 OBJECTIFS FINAUX qui sont sur le territoire des Com Com concernées : D'ici à 2030 (soit dans 7 ans),</p> <ul style="list-style-type: none">• Diminuer de 40% les émissions de GEDS (objectif 1)• Diminuer de 35% la consommation d'énergie (objectif 2)• Avoir une production d'énergie renouvelable égale à 35% de la consommation d'énergie (objectif 3)• Atteindre la neutralité carbone (carbone séquestré = carbone émis) (objectif 4) <p>Dans les nombreuses fiches actions, il y a bien des objectifs mais ce sont des OBJECTIFS DE MOYENS et pas des OBJECTIFS DE RESULTATS. On s'engage à mobiliser des ressources en ETP ou en K euros, à mettre en place des équipements, à, proposer des</p>	<p><i>Le PETR dispose d'un outil de suivi de l'intégralité des actions du PCAET sous forme de tableur Excel fourni par BL évolution. Il permet de suivre annuellement la mise en œuvre des actions et de s'assurer de l'atteinte des objectifs. Ce tableau n'apparaît pas dans le document du PCAET, c'est un outil de travail et de suivi en interne.</i></p> <p><i>Un bilan à mi-parcours sera réalisé au bout de 3 ans de mise en œuvre et permettra si besoin de réorienter certaines actions.</i></p> <p><i>En revanche, il est difficile de déterminer et de chiffrer avec précision en quoi telle ou telle action contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Une action isolée n'aura pas le même impact qu'un ensemble d'actions coordonnées</i>- <i>L'impact d'une action dépend également de l'ampleur de son déploiement : portée par une seule CC, plusieurs CC, plusieurs communes, duplication l'ensemble du territoire...</i>	<p>NON</p>

services, etc. Ce sont des objectifs de moyens mais il est, à ma connaissance, indiqué nulle part en quoi ces différentes actions et moyens vont permettre d'atteindre les 4 objectifs finaux dans les délais attendus (7 ans !!!)

Tout cela donne la désagréable impression que l'essentiel est de faire quelque chose, qui va a priori dans la bonne direction mais dont on sait par avance que c'est inatteignable ou dont on ne se soucie pas de savoir si ce sera efficace autrement dit si on atteindra les 4 objectifs attendus.

Une façon de corriger ou répondre à cette impression négative, serait par exemple de réaliser un simple tableau de corrélation (type Excel) indiquant les effets de chaque action sur chacun des 4 objectifs finaux. Ce tableau d'analyse et de suivi de l'impact des actions serait réalisé et mis à jour année après année

Cette corrélation permettrait de voir les actions les plus « rentables » / objectifs visés et d'ajuster les priorités au fur et à mesure.

Elle permettrait aussi de visualiser rapidement les tendances (+/-/=) / atteinte des objectifs visés.

Ne pas le faire c'est prendre le risque de découvrir dans 3, 5 ou 7 ans que les 4 objectifs ne sont pas atteints malgré de gros efforts réalisés... rien de tel pour décourager tout le monde...

Contribution n°2

Nom : anonymisation

Mode de dépôt : voie électronique

Date : mardi 9 mai 2023, 20h43

Thème : suivi du PCAET et des actions

Avis / Observations / Propositions	Réponses apportées par le PETR FOLS	Modification dans le PCAET
<p>Manque de mesure de résultats de ce plan. Quelle portion de la neutralité carbone espérée en 2050 aurons-nous atteint avec ce plan ? Sommes-nous dans des proportions suffisantes pour chacun des axes ? Sans un tableau de suivi revu et réactualisé régulièrement nous risquons fort de ne pas atteindre la cible finale.</p>	<p><i><u>Idem que contribution n°1</u> :</i> <i>Le PETR dispose d'un outil de suivi de l'intégralité des actions du PCAET sous forme de tableur Excel fourni par BL évolution. Il permet de suivre annuellement la mise en œuvre des actions et de s'assurer de l'atteinte des objectifs. Ce tableau n'apparaît pas dans le document du PCAET, c'est un outil de travail et de suivi en interne.</i> <i>Un bilan à mi-parcours sera réalisé au bout de 3 ans de mise en œuvre et permettra si besoin de réorienter certaines actions.</i> <i>En revanche, il est difficile de déterminer et de chiffrer avec précision en quoi telle ou telle action contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Une action isolée n'aura pas le même impact qu'un ensemble d'actions coordonnées</i> <p><i>L'impact d'une action dépend également de l'ampleur de son déploiement : portée par une seule CC, plusieurs CC, plusieurs communes, duplication l'ensemble du territoire...</i></p>	<p>NON</p>

Contribution n°3

Nom : anonymisation

Mode de dépôt : voie électronique

Date : lundi 29 mai 2023, 21h36

Thème : ambition du PCAET / agriculture / mobilité / énergies renouvelables

Avis / Observations / Propositions	Réponses apportées par le PETER FOLS	Modification dans le PCAET
<p>Globalement, il me semble que les intentions affichées sont louables mais compte tenu des délais de mise en œuvre et des résistances du terrain, les actions proposées manquent d'ambition et les objectifs sont trop modestes face aux urgences vitales pour notre planète et tous ses occupants, le monde vivant, humains compris : climat, qualité de l'air et gestion de la ressource en eau...</p> <p>Pour la partie diagnostic, quelques erreurs entachent les constats : calculs de puissance, traitement des déchets mal apprécié et d'un optimisme trompeur.</p> <p>Pour l'axe agriculture et forêt, non seulement il faut valoriser avec force l'agroécologie, mais il faut aussi faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, pourquoi pas en exploitation partagée, et protéger les exploitations existantes.</p> <p>Les moyens ne semblent pas à la hauteur des ambitions, et ne ciblent pas assez précisément les objectifs.</p> <p>Les plans de lutte contre sécheresse et inondations, déforestation, imperméabilisation et artificialisation des sols doivent être renforcés et précisés.</p> <p>En ce qui concerne l'axe mobilité, la cohérence entre enjeux, scénarios et actions n'est pas toujours claire.</p>	<p><i>Plusieurs actions autour de l'agriculture sont prévues dans le programme d'actions et un projet alimentaire territorial est en cours sur le territoire.</i></p> <p><i>La législation avec le Zéro artificialisation nette va contraindre de plus en plus les documents d'urbanisme.</i></p>	<p>Problèmes de chiffres de la puissance installée de la centrale vont être modifiés dans le diagnostic.</p>

<p>Il n'y a pas vraiment d'action sur le fret autre que routier qui est pourtant au cœur de la pollution de l'air, des nuisances sonores et autres...</p> <p>Une étude de la mobilité sur le territoire aurait dû être menée au préalable afin de permettre d'agir au plus vite. Certaines projections paraissent contradictoires, la priorité devant être la réduction de l'usage de la voiture. Certaines actions paraissent néanmoins cohérentes : services médicaux et administratifs itinérants, développement d'un réseau d'espaces de coworking.</p> <p>La partie énergies renouvelables reste un peu floue malgré des intentions louables. Ces actions paraissent réalisables mais leur mise en place sera complexe. Il faudrait prévoir des garde-fous et préciser les conditions de mise en œuvre pour anticiper l'impact sur d'autres secteurs. Ex : installer des panneaux solaires sur des terres cultivables ou détruire la richesse et la diversité de nos forêts pour utiliser le bois comme énergie renouvelable...Les mesures comportent des risques et des précautions s'imposent. Il faut penser à développer et renouveler les forêts. Quant au volet culture commune et mobilisation des acteurs, il souffre d'un manque d'enjeux proposés et son ambition n'est pas claire. Les titres ne sont pas toujours cohérents avec les contenus ce qui gêne la compréhension et l'évaluation de la pertinence des actions qui pour la plupart reposent sur du volontariat : comment le susciter et l'encadrer puis en évaluer les effets ? L'objectif de former d'ici 2026 plus de 80% des acteurs et des citoyens sur les enjeux climatiques est indispensable mais comment y parvenir ?</p>	<p><i>Concernant le fret ferroviaire, le territoire est assez peu desservi par le réseau ferré. Cette solution présente des coûts importants et des soucis de performance. Cependant, une réflexion pourra être menée pour identifier les freins et les éventuelles solutions, au cas par cas dans les communautés de communes.</i></p> <p><i>Une étude mobilité a été réalisée à l'échelle du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, du PETR Pays Loire Beauce et de la métropole d'Orléans en 2016 et différentes études mobilité sont en cours dans les communautés de communes du territoire.</i></p> <p><i>La loi régleme déjà l'installation de panneaux photovoltaïques et cela va être renforcé avec la loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023. Une doctrine de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) existe pour l'installation des énergies renouvelables. De plus, un travail sur les friches est en cours au niveau du PETR.</i></p> <p><i>Il y a une réelle nécessité d'aller sensibiliser au-delà des citoyens déjà impliqués et engagés sur ces questions, notamment en :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- collaborant avec des associations locales déjà très actives sur ces sujets (villes en transition...)</i> <i>- menant des actions concrètes à destination du grand public (défis, calcul empreinte carbone...)</i> <i>- en communiquant sur les actions en faveur de lutte contre le dérèglement climatique mais aussi plus globalement sur le PCAET</i> 	
--	---	--

<p>Il manque la déclinaison concrète de ces formations. La partie exemplarité des collectivités ne s'appuie sur aucun diagnostic ou enjeux et le scénario souffre de formulations trop vagues.</p> <p>La culture de la sobriété des agents et des élus est essentielle mais comment la mettre en place, la développer ?</p> <p>L'action sur les marchés publics avec des critères environnementaux est déjà obligatoire dans la loi. Comment en faire une priorité incontournable, pas seulement sur le papier mais dans les réalisations concrètes et durables ?</p> <p>Enfin l'ambition louable mais encore insuffisante, pour 2030, soit dans à peine 7 ans, de 65% de bâtiments publics rénovés exigera des moyens plus importants que ceux évoqués et une détermination sans faille à tous les niveaux de décision.</p> <p>Pour conclure, à mon avis il faut encore accentuer ces efforts appréciables et indispensables grâce à une mobilisation de tous les acteurs éclairés sur les véritables dangers encourus et l'accélération de la dégradation de notre environnement et des conditions d'existence du vivant.</p> <p>Ces actions sont complexes, et leurs effets le sont également.</p> <p>Seule une véritable intelligence collective associée à un éveil des citoyens et à une veille permanente susceptible d'ajuster les dérapages, permettra d'éviter le pire. Il y a urgence...</p>	<p><i>Le PETR et les 4 communautés de communes se sont engagés dans un contrat d'objectifs territorial transition avec l'ADEME. Il s'agit d'un contrat pour accompagner la politique de transition écologique des communautés de communes, en lien avec deux référentiels nationaux de l'ADEME : climat-air-énergie et économie circulaire.</i></p> <p><i>Les compétences et la manière de fonctionner des CC sont donc passées en revue au regard de la transition écologique. Ce dispositif s'appelait auparavant Cit'ergie.</i></p> <p><i>Plus d'informations : https://app.territoiresentransitions.fr/</i></p> <p><i>Le dispositif COT Energies renouvelables et le Contrat régional de solidarité territoriale permettent également le financement de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments des collectivités.</i></p>	
--	--	--

Contribution n°4

Nom : GRDF, délégation territoriale Loiret

Mode de dépôt : voie électronique

Date : mardi 30 mai 2023, 17h37

Thème : méthanisation

Avis / Observations / Propositions	Réponses apportées par le PETR FOLS	Modification dans le PCAET
<p>2 propositions à vous faire à la lecture de votre plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sur l'action 33, nous pouvons vous accompagner sur une petite étude de potentiel du type de celle mentionnée dans le cadre de l'action 27- Il pourrait être intéressant de prévoir dans le cadre de l'action 36 un échange avec les référents PCAET sur la méthanisation et prévoir en complément une visite d'un site de méthanisation, du territoire ou d'un territoire voisin.	<p><i>Les membres du comité de pilotage ont bien pris connaissance de ces propositions.</i></p>	<p>OUI</p> <p>Ajouter l'étude de potentiel méthanisation (action 33)</p> <p>Ajouter des échanges avec GRDF et des visites de sites de méthanisation (action 36)</p>

Contribution n°5

Nom : anonymisation

Mode de dépôt : voie électronique

Date : jeudi 1^{er} juin, 16h16

Thème : nucléaire / zones humides et biodiversité / budget des collectivités / mobilité

Avis / Observations / Propositions	Réponses apportées par le PETR FOLS	Modification dans le PCAET
<p><u>Partie diagnostic</u> :</p> <p>Il y a une erreur sur la puissance totale nucléaire installée, qui n'est pas 900MWe mais 4 réacteurs de 900MWe soit 3600MWe.</p> <p><u>La diapo qui traite du sujet nucléaire</u> est peu documentée, peu argumentée, mais donne des affirmations tout à fait discutables ou qui nécessitent a minima des explications supplémentaires.</p> <p>Je pense notamment à la question du recyclage des déchets nucléaires qui est évoqué de telle manière que le lecteur a l'impression qu'il n'y a pas de problème. Or, le MOX qui est issu des usines de retraitement est une matière hautement instable qui, lorsqu'elle est réutilisée, génère des déchets encore plus radioactifs et dangereux que le combustible utilisé avant retraitement. Je ne vais débattre de cela dans cet avis, mais il me semble que ce n'est pas le rôle d'un document public comme ce PCAET de faire de la propagande non étayée.</p> <p>Pour la stratégie et <u>l'évolution des émissions de GES et de la consommation d'énergie</u>, il y a un problème de cohérence avec le diagnostic. En effet, la consommation d'énergie était stable entre 2016 et 2018 (p24 du</p>	<p><i>Effectivement la présentation du graphique de la stratégie peut donner l'impression qu'il y a une baisse importante de la consommation énergétique du territoire entre 2016 et 2018. Voici les chiffres exacts :</i></p>	<p>Erreur de chiffre pour la centrale de Dampierre sera rectifiée.</p>

<p>La crédibilité des institutions est en jeu en cette période si cruciale pour notre avenir.</p> <p><u>Volet "exemplarité des collectivités"</u> Ce volet est essentiel quant à la crédibilité de ce document stratégique et prescriptif. Mais il ne peut s'agir uniquement du type de papier que l'on utilise ou de la puissance des ampoules, ou de favoriser le déplacement à vélo des agents. Il faut s'assurer qu'une <u>part majoritaire du budget des collectivités</u>, toutes compétences incluses, aille dans le sens du PCAET. Toutes les politiques publiques doivent être <u>passées au crible de l'impact environnemental, de l'impact carbone</u>, afin d'être certain de s'engager dans une trajectoire vertueuse.</p> <p><u>Éclairage public :</u> Certaines communes avaient décidé d'éteindre l'éclairage public, puis l'ont rallumé après avoir mis des LED. Il s'agit d'une régression malheureuse et la question des pollutions lumineuses, abordé dans le volet 'trame noire" de ce document doit être abordée avec plus de précision. les LED oui, mais l'extinction aussi, partout où c'est possible.</p> <p><u>Voies cyclables :</u> Le budget envisagé est de 10€/hab/an, ce qui représente 1 M€/ an pour 100 000 habitants. Avec un coût moyen de 200€/mètre linéaire pour l'aménagement, cela représente 5 km de voies cyclables par an pour la totalité du territoire du PETR. Je me demande si les élus pensent vraiment que l'on peut atteindre nos ambitions en aménageant 5km de</p>	<p><i>Le PETR et les 4 communautés de communes se sont engagés dans un contrat d'objectifs territorial transition avec l'ADEME. Il s'agit d'un contrat pour accompagner la politique de transition écologique des communautés de communes, en lien avec deux référentiels nationaux de l'ADEME : climat-air-énergie et économie circulaire.</i> <i>Les compétences et la manière de fonctionner des CC sont donc passées en revue au regard de la transition écologique. Le référentiel prévoit notamment des actions sur les budgets verts qui permettent d'évaluer les budgets des collectivités et leur impact environnemental.</i> <i>Ce dispositif s'appelait auparavant Cit'ergie.</i> <i>Plus d'informations : https://app.territoiresentransitions.fr/</i></p> <p><i>Les subventions régionales en la matière financent la rénovation du parc d'éclairage public avec des économies d'énergie (+ bonification si extinction la nuit) et le Fonds vert de l'Etat prévoit également la rénovation éclairage public avec cahier d'accompagnement à l'attention des porteurs de projet.</i></p> <p><i>Les communautés de communes et les communes se saisissent de la question de la mobilité douce : schéma directeur des modes actifs à la CC des Loges, à la ville de La Ferté St Aubin... ; en lien avec les aménagements cyclables prévus par le Département du Loiret et la Région Centre-Val de Loire.</i> <i>De nombreux financements sont également prévus dans le cadre du CRST (contrat régional de solidarité territoriale).</i></p>	
---	---	--

<p>voies cyclables par an, sur un territoire si vaste et totalement inadapté aux déplacements en vélo.</p> <p><u>Mobilité</u> :</p> <p>Il faut arrêter d'améliorer/de faciliter la circulation routière, stopper tout projet d'infrastructure qui peut augmenter, faciliter les flux routiers, qu'il s'agisse des camions ou des voitures, afin de diriger les moyens vers les pratiques alternatives (covoiturage, transports en commun, mobilité douce, etc.). Le pont de Jargeau, c'est 100M€ soit l'équivalent de 500km de voies cyclables : il faut définir clairement nos priorités.</p>	<p><i>Des actions de covoiturage et d'autostop sont déjà portées par le territoire. Une action de soutien à la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf apparaît également dans le programme d'actions.</i></p>	
---	--	--

4. Annexes



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Publié le 14 avril 2023

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (PETR) a engagé l'élaboration d'un PCAET intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique. Le projet a été arrêté par délibération du comité syndical du 6 octobre 2022.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui prend en compte la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : adaptation au changement climatique ; réduction des émissions de gaz à effet de serre ; qualité de l'air ; développement des énergies renouvelables. Il porte sur tous les secteurs d'activités et implique les acteurs locaux.

Le PETR et ses 4 communautés de communes membres (CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Val de Sully, CC des Portes de Sologne) ont mené une étude avec le bureau d'études BL évolution.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET :

Du lundi 1^{er} mai au jeudi 1^{er} juin 2023 inclus

Le dossier de consultation publique comprend : le projet de PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale stratégique) ; la délibération d'arrêt du projet ; les avis des autorités. Il sera consultable sur le site internet du PETR : <https://foretorleans-loire-sologne.fr/> et, sur RDV préalable, au siège du PETR : Place du Grand Cloître – 2^{ème} étage de la mairie – 45150 JARGEAU.

Durant la période de consultation, les observations et contributions pourront être envoyées

- Par voie électronique : planclimat@petrforetorleans.fr
- Par voie postale : PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne – Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et observations et sera soumis à l'approbation du comité syndical du PETR. Plus d'informations au 02 38 46 84 40 ou planclimat@petrforetorleans.fr